

**OBJET PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS, VAUBAN »
AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
POUR DESIGNER UN MAITRE D'ŒUVRE**

COMPOSITION DU JURY D'APPEL D'OFFRES

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU

Pour rappel, la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération « Aménagements-Infrastructures » inscrite au Projet de Rénovation Urbaine « Camélias, Vauban », est assurée par le Groupement de Commandes Ville / CINOR.

Il s'agit de travaux relatifs aux requalifications de voies, à l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, au renforcement du réseau d'eau potable, à l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom, à la rénovation de l'éclairage public, à l'aménagement des berges Laverdure, et à l'aménagement d'aires de jeux.

Une mission de Conduite d'opération a été confiée à EXPACE le 25 Mai 2011.

Dans le cadre de cette mission, une consultation de Maîtrise d'œuvre est prévue dans le courant du mois de Septembre 2011.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (ingénierie et travaux) établie sur la base du PRU (valeur janvier 2011) est estimé à environ 25 900 000 € HT.

A titre indicatif, son plan de financement s'établit comme suit :

FINANCEUR	MONTANT (HT)	%
VILLE	11 874 380	45,9 %
CINOR	4 102 545	15,8 %
ANRU	5 985 637	23,1 %
DEPARTEMENT	1 934 548	7,5 %
EUROPE	1 909 535	7,4 %
SIDR	85 000	0,3 %
TOTAL	25 891 645	

Le montant prévisionnel du coût de la Maîtrise d'Œuvre est évalué à 1 900 000 €.

En conséquence, il est envisagé de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres pour laquelle un jury est composé dans les conditions définies à l'article 24 du CMP.

Ce jury d'appel d'offres, composé de membres élus parmi le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire de la CINOR, et de personnalités compétentes, aura la charge de désigner le lauréat.

Rapport n° 11/5-12

Il est composé comme suit :

* membres avec voix délibérative :

- le Maire ou son représentant (Président),
- un membre titulaire et un membre suppléant, élus au sein du Conseil Municipal;
- un membre titulaire et un membre suppléant élu au sein du Conseil Communautaire de la CINOR ;

Par ailleurs, des personnalités qualifiées pourront être désignées par le Président du jury ;

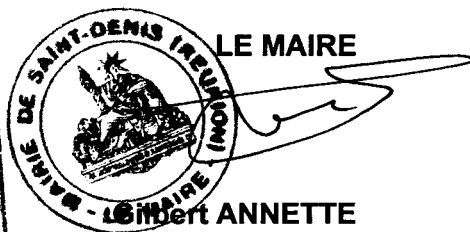
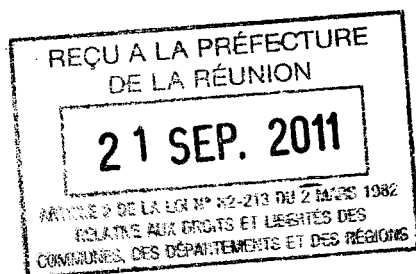
* membres avec voix consultative

- le comptable de la Commune,
- un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'autoriser le lancement de la consultation en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération, conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics.
- 2° de désigner le membre titulaire et le suppléant, issus de notre assemblée, appelés à siéger au sein du Jury ainsi créé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET : PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS, VAUBAN »
AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
POUR DESIGNER UN MAITRE D'ŒUVRE**

COMPOSITION DU JURY D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-12 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Brigitte ADAME, 16^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le lancement de la consultation en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2

Désigne les deux membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de ce Jury d'appel d'offres, l'un comme titulaire, le second comme suppléant, les résultats du vote s'établissant comme suit :

► **Nombre de bulletins**

Collectés	43
Blancs	2
Nul	1



Nombre de suffrages

exprimés	40
obtenus	40

1 seule liste a été déposée

Délibération n° 11/ 5-12

► Membre titulaire

Philippe NAILLET

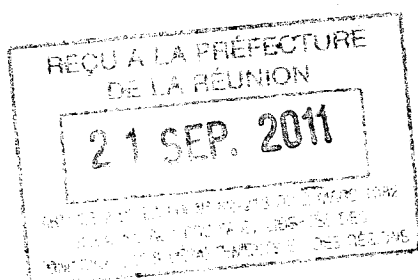
40

► Membre suppléant

Alain COUDERC

40

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 SEP. 2011



VILLE DE SAINT DENIS

**SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
S. I. D. R.**



**REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2011**

PROCES -VERBAL

**RAPPORT D'ANALYSE
ATTRIBUTION DU CANDIDAT**

**Relatives à l'opération
« AMENAGEMENT DU SITE CŒUR VERT FAMILIAL (hors programme
ANRU et hors Parc aquatique) »
COMMUNE DE SAINT DENIS
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE/SUPERSTRUCTURE
ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

1 - DESIGNATION DE LA CONSULTATION

> OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de service de maîtrise d'œuvre.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : 04 juillet 2011

Organes de parution de l'avis : JIR- LE QUOTIDIEN-BOAMP-JOUE

Date de la parution : 05 juillet 2011

Date limite de la réception des plis : le mardi 16 août à 12 heures 00

➤ **RAPPEL**

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 août 2011
A cette date, 7 plis ont été réceptionnés dans les délais.

En date du 25 août 2011, sur la base du rapport d'analyse des candidatures, après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, la CAO a agréé l'ensemble des entreprises qui présentait les garanties professionnelles et financières jugées suffisantes pour la bonne exécution des prestations.

Après enregistrement des 7 offres, la commission a alors demandé à la SIDR de procéder à l'analyse de celles-ci.

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le règlement de consultation :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

2 - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Nom et Prénom	Qualité	Fonction au sein de la commission	Présence
M.GERALD MAILLOT	3 ^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis	Président	P
		Membres à voix délibérative	
		Titulaires	
BAREIGTS Ericka	2 ^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis	"	A
ADAME Brigitte	16 ^{ème} Adjointe au Maire de Saint Denis	"	P
COUDERC Alain	15 ^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis	"	P
NAILLET Philippe	Conseiller Municipal	"	P
PESTEL René Louis	9 ^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis	"	"
		Suppléants	
HOARAU Emmanuel	Conseiller Municipal	"	A
JAVEL François	Conseiller Municipal	"	P
FRANCOISE Gérard	Conseiller Municipal	"	A
LAURET Edmond	7 ^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis	"	A
AHAMADI Salama	Conseillère Municipale	"	A
		Membres à voix consultative	
	Représentant du DD CCRF		
	Comptable de la Commune		
	Personnalités qualifiées désignées par le président du Jury		

3- RAPPORT D'ANALYSE

ANALYSE DES PRIX (cf. Tableaux de répartition des honoraires):

Vérification des prix :

Après vérification des offres et de la répartition des honoraires au sein du groupement, une mise au point du marché sera nécessaire, s'il y a attribution du marché pour les groupements suivants :

- AGENCE TER : Erreur de 1 000€HT dans le tableau de répartition des honoraires, les sous totaux restent exacts et conformes à l'acte d'engagement,
- ATELIER VILLES ET PAYSAGES : Erreur sur le montant €TTC calculé sur la base d'une TVA à 19.60%,. Erreur de 0.3 centimes sur le montant HT.
- HELIOS PAYSAGE : Inversion entre mandataire et cotraitant 1,
- AGENCE MBP : Montant de l'offre globale est de 485 037.74€HT conformément au tableau des répartitions des honoraires.

Offre extrêmement basse du groupement HELIOS :

A l'ouverture des offres en CAO du 25 août 2011, il a été fait mention de l'offre financière extrêmement basse du groupement HELIOS. La SIDR a demandé au groupement la justification de leur prix pour la mission Infrastructure. En date du 01 septembre, le groupement a maintenu son prix et apporté les éléments de réponses (Détail des coûts journaliers).

Le groupement HELIOS justifie qu'il pratique déjà un taux de rémunération à 3% sur d'autres affaires avec des coefficients de complexité bien plus élevés.

Bien que l'écart de prix soit important (le taux de rémunération Infrastructure du groupement HELIOS est de 2.05% contre 5.03% en moyenne pour les autres candidats), l'offre de HELIOS PAYSAGE n'a pas été écartée ni jugée comme anormalement basse.

Marché à tranches ferme et conditionnelle :

Pour rappel,

Le marché est découpé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme : Réalisation des Etudes + missions complémentaires (zones 1- 2- 3- 4- 5) et des Travaux (zones 1-2 et 3)
- Tranche conditionnelle 1 : Réalisation des Travaux (zones 4 et 5), conditionnée par l'avancement des travaux du Parc aquatique

Le coût prévisionnel des travaux n'est pas connu. Une estimation a été donnée au 2^{ème} trimestre 2009 pour un montant de 8 667 000 € HT.

Le montant de l'offre du candidat est de ce fait provisoire : la rémunération définitive du maître d'œuvre sera arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'APD (bâtiment), de l'AVP (Infrastructure).

C'est aux vues de ces éléments que 2 groupements (HORIZON et ZONE UP) ont pris le parti de ne pas renseigner la tranche conditionnelle et de raisonner sur l'enveloppe globale (le découpage des tranches se faisant ultérieurement):

ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE :

Pour rappel et conformément au règlement de consultation, la notation de la valeur technique sera comprise entre 0 et 10 et calculée de la manière suivante :

- Partie 1 : Composition et motivation du candidat (3 points),
- Partie : Méthode et organisation du travail (2 points),
- Partie 2 : Références (5 points).

Pour les notations, se référer aux tableaux ci-joints.

A l'issue du classement final (cf. Tableau d'analyse des offres), le groupement SIGNES obtient la meilleure note et totalise 7.97 points.

En 1^{ère} position, le groupement SIGNES PAYSAGES-SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA présente une bonne note méthodologique (bonne compréhension des enjeux, analyse schématique des spécificités du site, expériences communes du groupement), et des références de même envergure que le Cœur Vert Familial (Parc du Volcan). En plus de l'approche environnementale en phase Etude, CYATHEA assurera un suivi en phase Travaux. Leur offre s'élève à 568 923.82 €HT.

En 2^{ème} position : Le groupement HELIOS PAYSAGE, FEDT, CYATHEA, COTEL, ACS avec 7.90 points.

Le groupement présente une note méthodologique des missions de Maîtrise d'œuvre classique, sans approche globale du Cœur Vert Familial. La proposition de réduction des délais d'exécution des missions AVP et PRO apparaît comme illusoire aux vues de la nature du projet et des échéances déjà très tendues imposées par le calendrier du Mandat. Le groupement présente une insuffisance très nette en terme d'effectifs. Les références données au sein du groupement ne sont globalement pas à l'échelle du projet. Il est fait mention d'une opération qui se veut similaire au Cœur Vert Familial (35 ha pour 8.6 M€) : L'Aménagement du Littoral de Saint Leu -5 ha pour 3.5 M €).

Leur offre s'élève à 280 520 €HT, limite à être considérée comme anormalement basse.

En 3^{ème} position : 2 groupements ex æquo avec 7.85 points

ATELIERS VILLES ET PAYSAGES, EGIS France, Atelier d'architecture DUPUY, Uni Vert Durable et BIOTOPE :

Le groupement présente une méthode de travail très détaillée et rodée avec des livrables très convenables. La phase travaux serait assurée par Uni Vert Durable. Les références sont à la hauteur du projet Cœur Vert Familial (expériences réussies communes).

Leur offre s'élève à 606 209.05 €HT.

HORIZON, SODEXI, CYATHEA, F.PETR :

Le groupement présente une méthodologie structurée et une organisation de travail détaillée. Les références données sont à la hauteur du projet et communes pour certaines telles que le Parc de la Trinité.

Leur offre s'élève à 605 794.49 €HT.

En 4^{ème} position : ZONE UP PAYSAGE, ICR, CYATHEA-, MGA

Le groupement propose une note méthodologique claire. En plus de l'approche environnementale en phase Etude, CYATHEA assurera un suivi en phase Travaux. Aux vues des enjeux du projet, ZONE UP annonce un renforcement à venir de son équipe (insuffisance actuelle des effectifs). Les références sont nombreuses (parcs et jardins, paysage naturel) mais restent de moins grande envergure que le Cœur Vert Familial.

Leur offre s'élève à 454 897.10 €HT.

En 5^{ème} position : AGENCE TER, BERIM, INCOM, AGENCE TER Architecture, LATITUDE 21, CYATHEA

Le groupement fournit une note méthodologique insuffisante (pas d'information sur la prise en main globale et sur le déroulé de l'opération, peu ou pas de détail sur les interventions de chacun). Les références sont similaires au Cœur Vert Familial (Parc Des Cormailles).

Leur offre s'élève à 523 501.97 €HT.

En 6^{ème} position : AGENCE MBP, GEODE INGENIERIE, TRAVERSE PAYSAGE, COSTANTINI Architecture, ARATRA

Le groupement présente une insuffisance nette des effectifs (Agence MBP-Traverse paysage). Les références données par le groupement ne sont globalement pas à l'échelle du Cœur Vert Familial (Traverse Paysage : missions de moins de 10 000€).

Leur offre s'élève à 485 037.74 €HT.

4 - DECISION DE LA COMMISSION

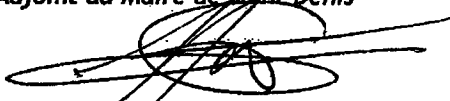
Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide de classer les offres comme suit :

CLASSEMENT	GROUPEMENT	NOTE Valeur technique	Note Prix	Note globale
1	SIGNES PAYSAGES	6	1,97	7.97
2	HELIOS PAYSAGES	3,90	4	7.90
3	HORIZON ATELIER JULES ET PAYSAGES	10	1.85	7.85
4	ZONE UP PAYSAGES	4,8	2,47	7.27
5	AGENCE TER	4.8	2.14	6.94
6	AGENCE TBP	3,9	4,31	6.21
7				

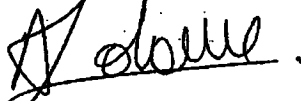
5 - SIGNATURES

Membres à voix délibérative :

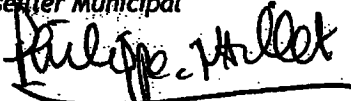
M. GERALD MAILLOT -Président
3^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis



ADAME Brigitte
16^{ème} Adjointe au Maire de Saint Denis



NAILLET Philippe
Conseiller Municipal



HOARAU Emmanuel
Conseiller Municipal

FRANCOISE Gérard
Conseiller Municipal

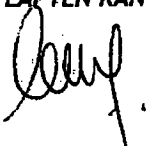
AHAMADI Salama
Conseillère Municipale

Membres à voix consultative :

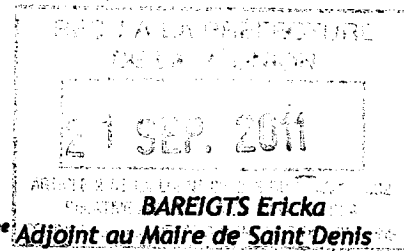
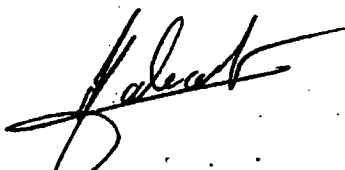
**Le Représentant du Directeur Départemental de la Concurrence
de la Consommation et de la Répression des Fraudes**

Personnalités qualifiées désignées par le président du Jury

Mme LAI YEN KANG



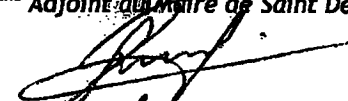
Mme MALECOT



COUDERC Alain
15^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis



PESTEL René Louis
9^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis



JAVEL François
Conseiller Municipal

LAURET Edmond
7^{ème} Adjoint au Maire de Saint Denis



Mme BEGUE



M. BOUCHUT

